

EDITORIAL



Il y a deux ans, nous avons eu cette idée un peu folle de lancer un projet pilote d'approche administrative de lutte contre la criminalité organisée en province de Namur...

Folle parce que l'approche administrative restait peu connue, peu cadrée légalement aussi, et pas exempte de risque pour les droits et libertés individuelles. Folle parce que Namur n'est pas la province où la criminalité organisée est la plus prégnante. Folle enfin parce que nous avons voulu y embarquer un grand nombre de partenaires.

Le vol de ce projet-pilote ne s'annonçait donc pas sans turbulence, nous le savions.

Depuis 6 mois, il a fallu en plus apprendre à piloter dans le brouillard du Covid, avec des acteurs pris par d'autres urgences, des criminalités qui se sont réorganisées et des contraintes nouvelles.

Cette newsletter, comme un carnet de route, vous donne un aperçu des projets en cours, de notre journée de sensibilisation sur les marchands de sommeil, d'une réflexion sur la manière dont la criminalité pourrait profiter de la désorganisation provoquée par la crise Covid et des évolutions légales en matière d'approche administrative.

Le challenge, celui de développer une approche utile à chacun et complémentaire à ce qui existait, est, peut-être, en passe d'être gagné. Après un premier vol de deux ans, que de travail accompli... La nécessité de poursuivre semble faire l'unanimité. Le projet a pu être prolongé et nous envisageons aujourd'hui, avec la Police, de le pérenniser.

On change donc une partie de l'équipage et on repart. Impossible ici de ne pas remercier Priscilia et Maude pour leur investissement dans cette aventure, et pour avoir su garder le cap qu'on leur avait donné tout en adaptant l'itinéraire choisi aux réalités rencontrées. Et pour la suite, en route pour de nouvelles aventures et bon travail au nouvel équipage!

Marie MUSELLE, Commissaire d'Arrondissement de la Province de Namur

Cinquième réunion du

Comité d'Accompagnemen

(page 2

Approche administrative transfrontalière - EURIEC

(page2

Journée de sensibilisation : la lutte

(page 3

Saviez-vous que ...?

- Le crime organisé et l'opportunisme économique

 post-COVID
- Les évolutions législatives en matière d'approche administrative de lutte contre la criminalité organisée

(pages 4 et 5

Contacts

(page 6)

CINQUIEME REUNION DU COMITE D'ACCOMPAGNEMENT DE PAALCO NAMUR

Le 22 septembre 2020, les membres du Comité d'Accompagnement de PAALCO NAMUR se sont réunis pour la cinquième fois depuis le lancement du projet en octobre 2018.

C'était là l'occasion de nous rappeler d'où nous venions, de voir où nous en étions et d'envisager ce que nous deviendrions.

Après deux années de fonctionnement, les membres du centre PAALCO NAMUR ont pu présenter audit Comité les résultats des projets lancés durant cette période.

PAALCO NAMUR a atteint les objectifs qui avaient été fixés à son entame par son Comité d'Accompagnement et roule maintenant de manière autonome après avoir acquis une expertise certaine grâce à et au profit de ses partenaires. PAALCO NAMUR est né, il a appris à marcher et maintenant court à bonne vitesse de croisière.

Dans le cadre des projets thématiques qui ont été menés par le centre PAALCO NAMUR, l'équipe en place a pu concrètement illustrer le fruit de ses travaux en exposant, entre autres, les recherches documentaires menées et la création de documents informatifs et d'images statistiques sur différents phénomènes de criminalité.

Le travail du centre PAALCO NAMUR s'est également concentré sur la création d'un réseau de partenaires (qu'ils soient administratifs, policiers ou judiciaires) qui pourraient associer leurs forces dans le cadre d'actions concertées de lutte sur différents phénomènes de criminalité spécifiques (traite des êtres humaines, fraudes diverses, blanchiment,...) et dès lors prévenir, perturber, voir enrayer les organisations criminelles qui seraient actives dans certains secteurs d'activités ou désireuses d'y développer des activités illégales.

PAALCO NAMUR a mené une réflexion importante sur la manière dont ces partenaires pouvaient échanger des informations et mener une véritable concertation de cas, garantissant la protection et la confidentialité des renseignements qui y seraient échangés. En collaboration avec les autorités judiciaires et plus particulièrement Monsieur le Procureur Général de Liège et Monsieur le Procureur du Roi de Namur, un modèle de protocole de concertation de cas sur base de l'article 458ter du Code Pénal est en cours de finalisation. Ce projet ouvre la voie du futur pour PAALCO NAMUR dont les perspectives d'avenir ont été également discutées.

Enfin, il a été annoncé aux membres du Comité que de nouveaux collaborateurs pour le centre PAALCO NAMUR entreront en fonction le 1er octobre prochain. Ces derniers ont eu l'opportunité de se présenter et de prendre déjà contact avec les membres de notre Comité d'Accompagnement.

Le centre PAALCO NAMUR entre dorénavant dans une nouvelle phase de son développement...

L'APPROCHE ADMINISTRATIVE TRANSFRONTALIERE DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE ORGANISEE

Le centre EURIEC, dont nous vous avons parlé précédemment, a mis récemment en ligne son nouveau site Internet.

Ce projet vise à développer une approche administrative de la criminalité organisée transnationale, regroupant des équipes issues de Belgique, des Pays-Bas et d'Allemagne.

Pour vous tenir informés de ses dernières actualités : www.euriec.eu



« Pour les criminels, les frontières sont poreuses mais pour les gouvernements, elles sont des barrières énormes » (EURIEC)



SESSION D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LA LUTTE CONTRE LES MARCHANDS DE SOMMEIL

Nul ne peut ignorer les conditions de logement exécrables que peuvent connaître certaines personnes ou familles démunies.

Certaines situations sociales extrêmement précaires peuvent amener un public déjà vulnérable à devenir la proie et la victime de personnes malintentionnées ayant bien conscience que des conditions de précarité manifestes pourront servir quelque intérêt financier. Cette personne dont l'attrait pour l'appât du gain semble manifestement plus important que la considération humaine se nomme « marchand de sommeil ».

Le 28 septembre 2020, PAALCO NAMUR a eu l'honneur et le plaisir d'organiser une session d'information et de sensibilisation sur la lutte contre le phénomène des marchands de sommeil. La collaboration de plusieurs partenaires actifs en la matière relève d'une nécessité certaine. Cette matinée a offert aux participants présents la possibilité de découvrir le travail de plusieurs acteurs en cette thématique et leurs possibilités d'association pour lutter ensemble contre ce phénomène.

Pour ce deuxième évènement de sensibilisation organisé par le centre PAALCO NAMUR, l'accent a de nouveau été mis sur l'aspect multipartenarial de la lutte contre un phénomène de criminalité spécifique.

Plusieurs orateurs, venus de différents horizons, ont pu présenter aux participants de cette matinée leur réalité de terrain et la manière dont leurs compétences propres peuvent se compléter et s'associer dans le cadre d'un objectif commun.

Partant de la vison locale de cette problématique du marchandage de sommeil, dont l'approche par la politique du logement est indéniable, l'Union des Villes et Communes de Wallonie, par la voix de Monsieur Thibaut Ceder, a introduit cette initiative en présentant les pouvoirs des autorités locales en matière de logement et les mesures de police administrative qui peuvent en découler.

Par la suite, la Ville de Namur, et plus particulièrement l'adjointe de la coordinatrice de son Groupe de Liaison Logement (GLL), Madame Ana Rodriguez Verdasco, a pu illustrer concrètement, face à des situations de logement pouvant faire craindre la présence de marchands de sommeil, comment une plateforme multidisciplinaire a pu être créée au sein de laquelle des informations sont échangées et relayées vers les autorités compétentes en vue de prévenir ou détecter ce phénomène.

Dans le cadre de la surveillance de la qualité des logements et des conditions de vie de leurs occupants, le service d'inspection de la Région Wallonne, par l'intermédiaire de sa directrice a.i, Madame Rachel Thys, a présenté le cadre de son intervention et les tâches de contrôle dévolues à ses collaborateurs actifs sur l'ensemble de la Wallonie.

Les autorités judiciaires saisies d'informations - souvent de terrain et locales - pouvant révéler une infraction de marchandage de sommeil, sont amenées à poursuivre pénalement les auteurs de ces faits. Madame Caroline Hachez, Substitute du Procureur du Roi de Bruxelles, a délimité les contours de l'action judiciaire face à ce phénomène.

Enfin, le centre PAALCO NAMUR a développé et présenté une brochure d'information qui pourra vous renseigner sur ce phénomène et vous apprendre à reconnaître d'éventuels signes d'exploitation humaine par le biais d'un logement. La présence de certains indicateurs doit inciter les acteurs publics ou privés à se poser des questions et à éventuellement relayer ces observations auprès de l'autorité compétente (services de police, administration communale).

La création et la mise en place d'une coordination entre différents services et acteurs concernés par la problématique est fortement recommandée. L'échange d'informations entre les autorités administratives, policières et judiciaires constituent la clé du succès dans la détection, la prévention et la répression du phénomène.

N'hésitez pas à solliciter les services de PAALCO NAMUR pour tout renseignement complémentaire à ce sujet. Les supports informatifs diffusés lors de cette matinée sont disponibles sur simple demande.



SAVIEZ-VOUS QUE ...?

CRIME ORGANISE ET OPPORTUNISME ECONOMIQUE POST-COVID

Dans le cadre de notre précédente newsletter, nous vous informions que les organisations criminelles avaient su adapter leurs activités à la crise du coronavirus. Ces dernières ont su opportunément profiter de l'occasion pour diversifier leurs affaires et en tirer de nouveaux bénéfices conséquents.

Des répercussions économiques importantes de la crise sanitaire sont à craindre et certains secteurs d'activités connaissent déjà ou connaîtront des difficultés financières dont les criminels seront tentés, par un effet d'aubaine, de profiter afin de couvrir leurs activités illégales (blanchiment d'argent, couverture de trafics divers ou de fraudes).

A cet égard, EUROPOL a publié en juin 2020 un rapport avertissant les états européens de cette opportunité pour l'entreprenariat des criminels.

« Economic downturns create opportunities for crime »

(EUROPOL, « Enterprising criminals – Europe's fight against the global networks of financial and economic crime, juin 2020, p. 8)

« Un certain nombre de secteurs plus touchés par les conditions économiques négatives, comme la construction, l'hôtellerie, les voyages et le tourisme sont devenues plus vulnérables à l'infiltration ou à la prise de contrôle par des criminels. Les difficultés d'accès à des prêts en période de récession poussent ces entreprises à recourir à des services financiers non réglementés, qui opèrent de plus en plus en ligne en tant que banques ou prêteurs non agréés, offrant différents types de prêts et, dans certains cas, escroquant leurs clients. Le manque de capitaux accessibles ouvre aussi potentiellement aux entreprises et aux particuliers en difficulté la possibilité d'investir des fonds provenant d'activités criminelles ». (BERTHELET P., « Le crime organisé aiguisé par les vulnérabilités économiques et financières », Secunews, 30 juillet 2020).



Image libre de droit— Pixabay.com

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pourrez prendre connaissance de ce rapport d'EUROPOL en cliquant sur le logo ci-dessous ou en consultant le site de Secunews.





SAVIEZ-VOUS QUE ...?

LES EVOLUTIONS LEGISLATIVES EN MATIERE D'APPROCHE ADMI-NISTRATIVE DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE ORGANISEE

L'approche administrative de lutte contre la criminalité est un concept en évolution en Belgique.

Depuis quelques années, plusieurs initiatives prônant l'approche multidisciplinaire de lutte contre les phénomènes de criminalité ont vu le jour. Les projets ARIEC / PAALCO ont été notamment créés afin de soutenir les autorités administratives dans une démarche de concertation avec les autorités policières et judiciaires améliorant la lutte contre les organisations criminelles.

En juin 2018, sur base des conclusions d'une étude menée par feu le Professeur Brice De Ruyver et son équipe, un projet de loi sur l'approche administrative avait été présenté au Gouvernement afin de renforcer l'assise juridique de cette dernière. Ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'observations de diverses autorités dont le Conseil d'Etat et l'Autorité de Protection des Données.

Le 24 juin 2020, une nouvelle proposition de loi modifiant diverses dispositions concernant l'approche administrative et portant création d'une direction chargée de l'évaluation de l'intégrité des pouvoirs publics a été déposée afin de répondre aux commentaires qui ont été relevés dans le cadre l'analyse susmentionnée. (voir le fichier DOC 55 1381/001).

Cette nouvelle proposition tend à renforcer les pouvoirs des autorités administratives locales en matière de lutte contre la criminalité en modifiant plusieurs normes de référence pour ces dernières telles la Nouvelle Loi communale (NLC), la loi sur les sanctions administratives communales (loi SAC), la loi sur les stupéfiants du 24 février 1921 et le Code de Droit Economique.

Cette initiative législative entend créer un nouvel organisme destiné à fournir et renforcer les sources d'informations des autorités publiques lorsque ces dernières sont sollicitées dans le cadre de l'octroi de permis, de marchés publics, de concessions ou de subsides. Ce service serait nommé « Direction de l'Evaluation de l'Intégrité des Pouvoirs Publics » ou « DEIPP » et, sur demande d'une ville ou d'une commune, pourra lui rendre un <u>avis</u> concernant l'intégrité des personnes sollicitant des autorisations pour l'exploitation de certains commerces, les soumissionnaires de marchés publics ou les demandeurs d'un soutien financier.

L'avis de la DEIPP est non-contraignant pour l'autorité administrative qui le sollicite et se basera sur les informations que la DEIPP aura pu récolter auprès de divers <u>services partenaires</u> tels que, entre autres, les services de police, les autorités judiciaires, les services d'inspection financière, sociale ou économique, les Douanes et Accises, l'AFSCA, l'Agence des Médicaments (AFMPS) ou l'Office des Etrangers.

Le DEIPP est un modèle d'organisme qui s'inspire notamment de l'expérience BIBOB menée aux Pays-Bas depuis de nombreuses années dans le cadre de la lutte des autorités néerlandaises contre les organisations criminelles.

Préalablement à cet avis qui serait remis par la DEIPP, les autorités locales seraient investies d'une mission de contrôle préventif desdites personnes les sollicitant par la tenue d'une <u>enquête d'intégrité locale</u> et dont le résultat pourra motiver éventuellement le refus des permis, marchés ou subsides susmentionnés, voire la fermeture d'un établissement.

Pour ce faire, la Nouvelle Loi communale serait modifiée en conséquence par l'insertion d'un nouvel <u>article 119ter</u> qui constituerait une base légale pour mener, au moyen d'un règlement communal, une « enquête d'intégrité », entre autres, sur l'exploitation d'établissements accessibles au public à des fins de prévention de la criminalité grave et organisée.

Ces analyses locales permettront aux entités communales d'accéder et de traiter une quantité parfois importante de renseignements divers dont il faudra garantir la confidentialité et la sécurité. Le cadre de gestion de ces informations est clairement établi au sein du texte déposé au Parlement et fait suite aux observations de l'Autorité de Protection des Données.

Enfin, les autorités locales disposent déjà de certains pouvoirs de police administrative générale ou spéciale qui pourront être assortis de mesures complémentaires comme la <u>mise sous scellés administratifs</u> pour les établissements frappés d'un arrêté de police ordonnant sa fermeture et <u>l'astreinte administrative</u> en cas de non-respect d'une décision administrative.

Au cœur du développement du modèle d'approche administrative de lutte contre la criminalité organisée en Belgique, les centres PAALCO NAMUR, ARIEC ANTWERPEN et ARIEC LIMBURG ont été sollicités par le SPF Affaires Intérieures afin de remettre un avis au Ministre de l'Intérieur sur la proposition dont nous vous avons explicité les principales innovations.

PAALCO NAMUR, UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE!



Priscilia DAXHELET

Coordinatrice



Kevin LIBIOUL
Gestionnaire de l'information

L'équipe PAALCO NAMUR connaîtra prochainement le départ d'un de ses membres.

Mademoiselle Priscilia DAXHELET quittera ses fonctions de coordinatrice au sein du centre PAALCO NAMUR afin de rejoindre un autre projet professionnel.

Monsieur Kevin LIBIOUL succédera à la fonction de coordinateur du centre PAALCO NAMUR. Une équipe complète reprendra prochainement les rênes de ce beau projet afin de poursuivre le travail effectué ces deux dernières années.

Nous aurons le plaisir de vous la présenter dans notre prochain numéro.

Nos missions :

Création d'une image d'un phénomène / d'un secteur d'activité sur un territoire déterminé et gestion de l'information y associée (recensement, collecte, échanges d'informations,...)

Soutien juridique à la prise de mesures administratives spécifiques (modèles, jurisprudence, aide à la motivation,...)

Mise en place de collaborations/concertations/partenariats entre diverses autorités amenées à travailler sur un phénomène de criminalité / secteur d'activité (autorités policières, judiciaires, administratives, associatives)

PAALCO NAMUR

Place Saint-Aubain, 2, 5000 Namur

@:paalco@province.namur.be

Web: https://www.gouverneurnamur.be

PAALCO NAMUR EST UN PROJET SUBSIDIE ET SOUTENU PAR





Supported by ISF-Fund of the European Union

